

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE CAZAUBON

Enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

Par arrêté n°2026-AG-13 du 22 septembre 2026, la Présidente de la Communauté de communes du Grand Armagnac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Cazaubon.

Madame Isabelle TINTANÉ, Maire de Cazaubon est la personne responsable du projet auprès de qui des informations sur le projet soumis à enquête publique pourront être demandées.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du PLU éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques consultées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

A cet effet, Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné Monsieur Bernard BERNHARD, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Cazaubon du **jeudi 22 octobre 2026 à 14h00 au lundi 23 novembre 2026 à 17h00**, soit pendant une période consécutive de trente-trois (33) jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Cazaubon les :

Jeudi 22 octobre 2026, de 14h00 à 17h00
Vendredi 06 novembre 2026, de 9h00 à 12h00
Lundi 23 novembre 2026, de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, l'avis de l'Autorité Environnementale, et les avis qui l'accompagnent pourront être consultés sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/plucazaubon/> et en mairie (en version numérique et papier) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/plucazaubon/>
- Par courrier : à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur –Mairie de Cazaubon –32 150 CAZAUBON
- Par voie électronique à l'adresse suivante : lucazaubon@democratie-active.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Cazaubon sur le site Internet de la commune, sur le site Internet <https://www.democratie-active.fr/plucazaubon/> et à la préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.